



Ville de Grande-Rivière

APPEL D'OFFRES

Pavage de 435 mètres de la rue de l'Azur à Grande-Rivière

RÉFÉRENCE : VGR-2024-10

La ville de Grande-Rivière, en tant que maître de l'ouvrage, dans le cadre de son projet de pavage de la rue de L'Azur, demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrits sommairement ci-après :

- Préparation de la surface sur un tronçon d'environ 435 m de la rue de l'Azur.
- Fourniture et mise en place de 50 mm de pierre concassée de type MG-20.
- Fourniture et mise en place de 70 mm d'enrobé bitumineux de type ESG-14.
- Fourniture et mise en place du rechargement des accotements avec de la pierre concassée de type MG-20.

Les soumissions seront reçues par voie électronique sur le Système électronique d'appels d'offre (SEAO) du gouvernement du Québec ou à l'hôtel de ville de Grande-Rivière, à l'adresse indiquée ici-bas, **avant 11 h**, heure locale, le **14 novembre 2024**. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour dans les minutes suivant l'heure de clôture, dans la salle du conseil municipal, à l'adresse ci-dessous, en présence des personnes concernées.

Ville de Grande-Rivière
À l'attention de monsieur Kent Moreau, Directeur général
108, rue de l'Hôtel de Ville
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec monsieur Kent Moreau, directeur général de la ville de Grande-Rivière, au numéro de téléphone suivant : 418 385-2286 ou par courriel à l'adresse direction@granderiviere.ca .

Les soumissionnaires sont tenus de respecter le Règlement sur la gestion contractuelle émis par la ville de Grande-Rivière. Les soumissionnaires doivent compléter les déclarations se rattachant audit règlement, qui est joint aux documents d'appel d'offres et les remettre à la Ville avec leur soumission.

La ville de Grande-Rivière se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. La Ville se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux projetés.

Donné à Grande-Rivière, ce 29 octobre 2024.

Kent Moreau,
directeur général